

## Procès-verbal du conseil d'établissement du mercredi 7 décembre 2022

### Participants :

#### Pour le lycée :

M. Outin, M. Peramo, M. Lepezel, M. Pagès, Mme Sanchez, M. Cabrera, Mme Romero

Représentants des enseignants et administratifs :

Mme Lhermiller, M. Tosca, M. Courtois, M. Firth, Mme Chavagnac, Mme Leducq

#### Représentants des parents :

M. De Torres, Mme Moyano, Mme Bermejo

#### Représentants des élèves :

M. Dugave, M. Mazoun

Conseillers consulaires : M. Quintana

### Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil d'établissement du 09/11/2022
2. Carte des emplois
3. Rapport annuel d'activité et de performance
4. Calendrier scolaire
5. Compte financier 2021
6. Protocole EPS pour le bac session 2023
8. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le conseil d'établissement débute à 16h50

### **1-Approbation de l'ordre du jour**

M. le proviseur a informé les membres du conseil que le point sur le calendrier scolaire sera traité lors du prochain conseil au mois de janvier 2023.

Après lecture de l'ordre du jour modifié, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **Détail du vote :**

Nombre de membres du C.E. présents	16	Suffrages exprimés	16
Nombre de votants	16	Pour	16
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

### **2- Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 09/11/2022**

- Aucune remarque n'étant faite, le PV du 09/11/22 a été adopté à l'unanimité

#### **Détail du vote :**

Nombre de membres du C.E. présents	16	Suffrages exprimés	16
Nombre de votants	16	Pour	16
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	

### 3- Carte des emplois

M. le proviseur informe les membres du conseil que, pour la rentrée 2023, le lycée a 2 postes vacants et 1 poste susceptible de l'être.

- Le poste 2607, détaché du 2nd degré sur la discipline SVT, sera vacant. Ce poste sera maintenu sur un poste de certifié avec une certification en anglais afin d'accompagner notre développement des DNL.
- Le Poste 2193, détaché du 2nd degré sur la discipline HG, sera susceptible d'être vacant. Pas de changement sur ce poste.
- Le poste 4937, détaché du 1er degré, sera vacant. Ce poste sera fermé et nous recruterons une personne en contrat local.

Les personnels enseignants regrettent que le lycée ne se positionne pas plus dans la décision de supprimer le poste 4937 suite à un départ à la retraite car les TNR du lycée perdent l'opportunité de postuler sur le poste de détaché et que le coût de recrutement sera plus cher pour le lycée puisque le lycée doit prendre en charge à 100%. Cela pourrait amener à une hausse des frais de scolarité.

M le proviseur explique que, selon la politique de l'AEFE, la suppression des postes de détachés a pour but de redistribuer ces postes sur les différents secteurs, certains ont beaucoup de difficultés dans le recrutement des professeurs en contrat local. Le secteur Europe et en particulier en Espagne, à ce jour, a un taux d'encadrement de détachés assez élevé.

M le proviseur porte à la connaissance des membres que le lycée paie à l'AEFE actuellement une cotisation de 41% des coût de recrutement de résident et assume un coût de 100% pour 1 poste de résident. Le lycée sollicite l'AEFE de baisser à 41% pour ce dernier par suite de cette suppression de poste du 1er degré et est en attente de la réponse de l'Agence.

M. le proviseur rajoute que l'AEFE nous applique le taux de 41% parce qu'il s'agit d'une aide temporaire pour soutenir le lycée. Ce taux ne sera pas maintenu si le lycée n'a pas de projet de développement dans le futur et il peut s'élever très rapidement, dans la zone ibérique les taux sont plutôt autour de 62%. Si ce taux était appliqué, le coût de recrutement d'un professeur détaché serait plus important que pour un poste local.

Les enseignants souhaitent faire un recours auprès de l'AEFE sur la décision de suppression de poste résident du primaire l'année prochaine. Ils appellent à voter NON à la carte des emplois, uniquement pour le poste du primaire supprimé.

<b>Détail du vote : suppression du Poste du 1° degré</b>			
Nombre de membres du C.E. présents	16	Suffrages exprimés	16
Nombre de votants	16	Pour	5
Quorum		Contre	11
Abstentions		0	

<b>Détail du vote : pour les postes du 2° degré (SVT avec certification anglais et HG)</b>			
Nombre de membres du C.E. présents	16	Suffrages exprimés	16
Nombre de votants	16	Pour	16
Quorum		Contre	0
Abstentions		0	

#### **4- Rapport annuel d'activité et de performance**

M. Le proviseur rappelle qu'« un rapport sur le fonctionnement pédagogique et un rapport d'étape sur le projet d'établissement sont présentés au conseil d'établissement chaque année par le chef d'établissement » (voir circulaire sur les instances des établissements conventionnés), c'est l'objet du document qui a été envoyé à tous et toutes.

M. le proviseur fait quelques commentaires sur le rapport présenté :

- Evolution des effectifs : moins d'élèves inscrits à la rentrée que prévu
- Les réinscriptions fantômes qui nous ont obligé de faire un refus à 82 demandes d'inscription au mois d'avril
- Réflexion sur la mise en place d'un paiement de frais de réinscription pour stabiliser les effectifs à partir du mois d'avril afin de pouvoir préparer la rentrée sans perdre d'argent et d'ajuster au mieux notre structure pédagogique : le budget est en train d'être travaillé et sera présenté au conseil lors de la prochaine réunion.
- Avantage pour l'accès à l'université espagnole pour les bacheliers du LFI de Malaga : un accord bilatéral Franco-Espagnol sera signé l'année prochaine pour améliorer les notes d'entrée dans l'université espagnole mais c'est déjà plus avantageux d'avoir les deux diplômes pour les études supérieures.

Les représentants de parents comprennent le besoin de stabiliser les effectifs et d'éviter de « gaspiller » des moyens pour des élèves absents car cela fait peser la charge sur l'ensemble des parents de l'établissement, mais des questions sur la forme que doit prendre cet engagement financier :

- Des frais de réinscription sachant que la première année, ils seront pris en compte dans l'augmentation des frais de scolarité globale
- Une avance sur le 1<sup>er</sup> trimestre, ce qui permet de faire baisser la facture de septembre. Mais le coût total sera de toutes les façons le même.

Les représentants des parents interrogent sur l'enquête de satisfaction des familles et de raison de départ des élèves. M le proviseur adjoint commente brièvement qu'une enquête de satisfaction pourrait se faire auprès de familles en cas de besoin et qu'il y a plus de français et de tiers qui partent que d'espagnols les dernières années (départ des espagnols : avant : 60%, maintenant : 20-30%), selon les enquêtes sur les départs des élèves. Il rajoute qu'il y a diverses raisons de départ et que la raison financière n'est pas du tout majoritaire.

M. Le proviseur informe sur le taux de remplacement des remplacements courts, nous avons progressé depuis le dernier CE et la présentation de l'organisation : 20% ont été effectués depuis le début de l'année scolaire.

#### **5- Compte financier 2021**

Le DAF présente différentes informations sur le compte financier 2021 en rappelant que le compte financier est théoriquement présenté au mois de mars/ avril de l'année suivante. Le compte financier 2022 sera présenté dans le délai mentionné.

Remarques :

- Le taux d'encadrement est augmenté (création de poste, augmentation d'heures d'encadrement...)
- Les tarifs scolaires du lycée sont très bas par rapport au reste de la zone
- Le résultat est déficitaire mais moins que prévu dans le budget
- Le compte financier 2022 sera présenté avec le plan comptable espagnol
- Il faut une structure juridique stable et fiable pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal, élargir le comité de gestion pour une gestion plus collective.

- Il n'y avait pas d'amortissement prévu dans les budgets précédents.
- Il faudrait avoir une prévision d'investissement de 6 à 7% dans le budget annuel, afin d'assurer l'avenir de notre établissement, nous devons respecter deux ratios : une masse salariale entre 60 et 65% maximum du budget ; un ratio entre 6 et 8% pour les amortissements et les provisions afin de regagner de la capacité d'investissement. Cela en maîtrisant les charges de fonctionnement.

## 6- EPS

M le proviseur demande les membres de voter les protocoles EPS

Détail du vote sur			
Nombre de membres du C.E. présents	16	Suffrages exprimés	16
Nombre de votants	16	Pour	16
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	

Les protocoles EPS ont été adoptés à l'unanimité

Questions des enseignants du secondaire :

**Question : 1) Pourrait-on mettre en place une CHSCT Jumelée (regroupement de la CHSCT et du comité de Salud Higiene y Seguridad y Prevención de Riesgos Laborales) ? Cette commission a été mise en place dans plusieurs établissements de la zone et les retours sont positifs.**

M le proviseur remarque que ce sont 2 instances différentes : une est française et l'autre est locale mais n'y voit pas d'objection si elles ont une finalité commune.

**Question : 2) Où en est-on pour les fiches de salaire pour les locaux ? Nous en sommes à celle du mois d'août reçu le 31 octobre...**

Les fiches de salaires seront envoyées avant les vacances de Noël. En cas de besoin urgent, les personnels locaux peuvent solliciter auprès de Dominique. Nous travaillerons avec une nouvelle « gestoría » à partir de janvier 2023. Les fiches de paie seront accessibles pour le personnel sur la plateforme dédiée. Une formation à ce sujet réservée aux agents locaux est prévue au mois de février ou mars /2023.

**Question : 3) Pourquoi depuis 2 ans le LFIM se désengage financièrement de nombreuses activités pédagogiques (fin de l'aide pour les élèves boursiers dans les voyages scolaires ; arrêt d'une prise en charge du salon de l'orientation à Madrid, arrêt de la prise en charge des certifications en langue...) ? Ces « économies » risquent fortement de mettre en place un lycée à deux vitesses en fonction des revenus des familles.**

M le proviseur fait remarquer que le LFIM ne se désengage pas et qu'il fait même le contraire.

Sur les élèves boursiers qui avaient une aide : il faut savoir que ces élèves ont déjà une bourse d'entretien accordé par la France, qu'aucun budget n'était défini pour ces aides dans notre établissement et que les élèves des autres nationalités n'avaient aucune possibilité d'aide : Gabegie et inégalité de traitement. Nous avons mis en place le fonds de solidarité avec des règles explicites et transparentes, inscrit un budget et mis en place des commissions intégrant des parents et des personnels. Nous sommes nous-mêmes en conformité nos valeurs (laïcité) et notre fonctionnement. Il n'y a donc pas de désengagement, c'est même le contraire.

Salon des études supérieures à Madrid : il indique que le lycée prend en charge l'organisation et les frais pour les accompagnateurs. Il existait, dans les années précédentes, diverses situations sur les prises en charge pour les élèves. Il y a également de retour sur l'absence de motivation de certains élèves pour cette sortie. Il met l'accent sur le fait qu'aucun élève ne peut être exclu de ce salon pour des raisons financières et qu'une demande auprès du fonds de solidarité peut être faite. Il n'y a donc pas de désengagement, c'est même le contraire.

Prise en charge des frais d'inscriptions aux certifications : il existe des situations diverses en fonction des années. Il y a un retour très négatif des enseignants préparant ces certifications sur le manque de motivation de certains élèves et à leur demande, le lycée a changé l'organisation. L'établissement prend en charge la formation (ce qui représente une somme importante autour de 15 000 euros par an) mais afin d'avoir des élèves plus motivés, les frais d'inscriptions sont à la charge des familles. En cas de difficulté, la caisse de solidarité peut être sollicitée. Il n'y a donc pas de désengagement, c'est même le contraire.

Nous sommes passé d'un établissement fonctionnant à la tête du client et de façon aléatoire, à un établissement accompagnant tous ses élèves par des dispositifs clairs et transparents, donc non, il n'y a pas de désengagement, c'est même le contraire.

**Questions : 4) Pourquoi tous les enseignants n'ont pas accès au Wifi de l'établissement ? Certains professeurs se sont vu refuser l'accès car ils utilisent une tablette ou leur téléphone et pourraient générer un QR code pour partager le wifi librement à d'autres dispositifs. Cela pose un problème de confiance vis à vis des enseignants et un obstacle dans le bon fonctionnement de nos outils de travail.**

Ce n'est un problème de confiance mais pour des raisons de sécurité conformément aux conseils des professionnels en informatique. Toutes les intrusions dans les systèmes informatiques se font par une erreur humaine et le seul moyen de les contenir est de limiter certaines utilisations et les attaques informatiques via les réseaux Wifi se fait plus fréquemment à travers des tablettes ou téléphones portables puisque le mot de passe enregistré sur ces types d'appareil est facilement accessible et transmissible (cela s'est déjà passé dans notre établissement).

Pour cela, nous sommes en train de travailler avec le service informatique pour mettre en place le système de contrôle de l'adresse MAC. Seuls les appareils avec les adresses MAC autorisées peuvent se connecter au réseau WIFI de l'établissement. Les autres ne peuvent pas y accéder même s'ils ont le mot de passe.

**Questions : 2. Où est en le projet immobilier de l'établissement ? Est-ce que plusieurs scénarios sont étudiés ? Nous souhaitons rappeler à travers cette question nos inquiétudes concernant un projet à 20 millions d'euros dans une situation de baisse de la natalité en Espagne, situation économique fragile (hausse des taux d'intérêt, hausse du coût des matières premières).**

Les représentants manifestent leur inquiétude face au projet immobilier qui ne répond pas au besoin réel de l'établissement et qui pourrait amener le lycée à un endettement trop important et une augmentation excessive des frais d'écolage pour les familles.

M le proviseur informe qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. Il faut faire un business plan et tout projet immobilier dépend du montant d'emprunt accordé de la banque et de l'aide de la France. Le lycée a besoin de rénovation et de modernisation. Le projet immobilier n'est pas pour but de faire joli mais d'améliorer de conditions de travail des élèves et du personnel, faire évoluer l'enseignement. M le proviseur évoque la problématique de la restauration scolaire, des ateliers en langues à mettre en place... M le proviseur assure que le lycée ne prendra pas des décisions sur ce projet du jour au lendemain et que tous les acteurs de l'établissement sont concernés et consultés dans ce projet.

M. le proviseur regrette que le lycée n'a pas suivi toutes les recommandations de l'AEFE lors de sa situation financière critique dans le passé et qu'il n'y ait pas de budget dégagé pour l'investissement depuis 40 ans. Il met en évidence l'importance et l'urgence de l'investissement pour la longévité du lycée et indique que l'investissement dans un établissement scolaire français à l'étranger est régulier.

Questions des parents représentants :

**Questions : 1 • Qu'est ce qui a été organisé dans le cadre de la commémoration du 11 novembre (contexte guerre en Ukraine propice) - travail de mémoire nationale ?**

Il n'y a pas de travail collectif et officiel autour du 11 novembre. Les enseignants d'éducation morale et civique et d'histoire-géographie font ce travail dans les classes et dans le cadre de leur programme.

**Questions : 2. • Qu'est ce qui est prévu pour Noël en Primaire (chanson, fête avec parents...)?**

On revient un peu au fonctionnement d'avant COVID donc il y aura la chorale, l'exposition de travaux d'élèves et les petits goûters pour les maternelles ; l'exposition pour les primaires. Le Père Noël va passer dans les classes le mardi 20/12. Le repas de Noël aura lieu le mardi 20/12 également. La directrice du primaire fera un mot aux familles.

**Questions : 3 • Situation du groupe de travail, sur les voyages avec nuitée en primaire**

M le proviseur informe qu'il n'y aura pas de voyages avec nuitées au primaire, les enseignants s'y étant opposés. Tous les freins exprimés par les enseignants ont été levés : problème des indemnités (proposition de l'équivalent que dans le 2<sup>nd</sup> degré), responsabilité juridique (réponse de l'IEN avec couverture par l'établissement), problème des centres, avec la possibilité de faire en France dans des centres et avec des animateurs plus compétents.

Les représentants des parents insistent sur les bienfaits de ces sorties sur l'autonomie des élèves et la réputation du lycée et demandent de retourner à la table de négociation afin de trouver des solutions pour que ces voyages puissent se réaliser.

Les représentants des enseignants du primaire signalent que la décision a été prise lors du conseil de maîtres et rajoutent qu'il y a aucune obligation de faire ces voyages au primaire et que les élèves auront d'autres voyages scolaires avec nuitées plus tard au secondaire. Les élèves du primaire font les sorties pédagogiques dans la journée selon les actions menées pour chaque cycle. Les représentants du personnel mettent en avant des choix individuels que l'on ne peut pas remettre en cause. M. Le Proviseur rappelle que nous faisons tous partie d'un collectif et que certes il est important de tenir compte de l'avis de chacun mais que l'engagement, surtout lorsque l'on travaille dans un établissement français à l'étranger, est bien de travailler pour le bon fonctionnement de ce collectif.

Les représentants des parents déplorent la décision des enseignants du primaire.

**Question : 4 • Qu'en est-il du projet d'extension de l'école - travaux/budget/planning ? Quelle décision a été prise ? Inquiétude des parents sur le budget, la nuisance travaux et la répercussion aux familles si de nouveaux élèves ne sont pas captés ?**

Voir la réponse plus haut.

**Question : 5 • Réunion Parent-Professeurs en primaire mal détaillé lors du dernier CE. Le fait de ne pas avoir cour le vendredi matin, les familles ne seront pas libres pour venir en réunion ?**

L'idée est de rencontrer systématiquement 2 fois les familles au cours de l'année scolaire. On a libéré un vendredi matin pour le faire. Les enfants peuvent parfaitement être présents à la réunion avec les familles.

**Questions : 6 • Pourquoi la mise en place des 2 semestres au lieu des 3 trimestres habituels 1 mois après la grande réunion de rentrée aux parents ? Pas d'avis négatif sur la décision mais sur la mise en place.**

Le fait de passer du trimestre au semestre est pour but d'être moins dans l'évaluation permanente et de laisser plus de temps aux élèves pour construire leurs apprentissages et en même temps d'être plus dans l'accompagnement des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 19h50.

**Le Proviseur  
Patrice OUTIN**

**La secrétaire de séance  
Nhan NGUYEN**